

## **REGLEMENT COMPLET DU JEU** **Odysée Responsable**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Les sociétés Voyages-sncf.com<sup>1</sup> et L'Agence Voyages-sncf.com<sup>2</sup> (ci-après ensemble « l'Organisateur ») organisent sur voyageur-responsable.com (ci-après le « Site »), du 22 juin au 31 juillet 2009, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Odysée Responsable » (ci-après le « Jeu »).

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'Organisateur et des participants au Jeu (ci-après les « Participants »).

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

---

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur le Site.

Elle est ouverte à toute personne physique, domiciliée en France.

Le Participant devra être majeur à la date de sa participation ou, s'il est mineur, être âgé d'au moins douze (12) ans et avoir obtenu l'autorisation expresse et préalable, conformément au modèle joint en annexe au présent règlement, de son représentant légal. Cette autorisation devra être envoyée par lettre recommandée avec accusée de réception au plus tard le 31 juillet 2009, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Voyages-sncf.com  
Service RSE  
Jeu Odysée Responsable  
7 rue Pablo Neruda  
92300 Levallois Perret

Si le gagnant est mineur et que l'Organisateur n'a pas reçu l'autorisation de ses parents, il sera disqualifié et perdra le bénéfice de son lot

Les salariés et représentants de l'Organisateur, et toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et la réalisation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au Jeu.

La participation au Jeu est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du Jeu, à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse électronique). Il est donc interdit à tout Participant de participer sous plusieurs noms, avec plusieurs adresses électroniques ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du Participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du Jeu.

---

<sup>1</sup> Société anonyme au capital de 10.672.000 euros, dont le siège social est situé 7, rue Pablo Neruda – 92300 Levallois-Perret, téléphone : 0 892 688 266 (tarif spécial plafonné à 0,45 € TTC/min, variable selon opérateurs).

<sup>2</sup> Société par actions simplifiées au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est situé 7, rue Pablo Neruda – 92300 Levallois-Perret, téléphone : 0 892 308 308 (tarif spécial plafonné à 0,45 € TTC/min, variable selon opérateurs).

Date et heure limite de participation : 31 juillet 2009, 23h59.

### **ARTICLE 3 : ORGANISATION DU JEU**

---

Pour valider sa participation, le Participant doit remplir le formulaire d'inscription sur le Site et renseigner tous les champs obligatoires (prénom, nom, adresse électronique). Le Participant doit ensuite accepter le contenu du présent règlement en cochant la case prévue à cet effet.

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel ayant valeur de contrat entre l'Organisateur et les participants (gagnants ou non).

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par le Participant lors de son inscription au Jeu.

Le tirage au sort sera organisé, courant août, par l'huissier dépositaire du présent règlement, pour désigner le gagnant parmi les Participants ayant coché la case d'acceptation du règlement et dûment rempli le formulaire d'inscription avant les date et heure limites de participation.

Le gagnant se verra attribuer un lot, non échangeable.

Dans le mois suivant le tirage au sort, le gagnant sera avisé qu'il a gagné un lot par courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura indiquée sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Si les coordonnées fournies ne permettent pas à l'Organisateur d'informer le gagnant de son gain, le gagnant sera disqualifié et perdra le bénéfice de son lot ; le gain sera alors attribué à un gagnant suppléant.

Le gagnant devra informer l'Organisateur au plus tard deux mois avant les dates auxquelles il souhaite profiter de son séjour pour réservation.

### **ARTICLE 4 : DOTATIONS**

---

Voyages-sncf.com prend en charge le transport en train 2<sup>ème</sup> classe entre le lieu d'habitant du gagnant et la gare la plus proche de la prestation terrestre offerte.

#### **Lot numéro 1 : Croisière sur Canal du midi avec Naviratous :**

- Nombre de personnes : 2 personnes
- Type de formule : croisière en pension complète
- Nombre de nuitées : 5 nuitées / 6 jours
- Formule d'hébergement : chambre double
- Transferts entre la gare et le départ de la croisière : non inclus
- Dates de voyage possibles : sous réserve de disponibilité au moment de la demande de réservation.
- Délai de réservation avant départ : 2 mois
- Valeur maximale de la dotation : 2000€
- Date de réservation : d'ici fin 2010

#### **Lot numéro 2 : Séjour à l'hôtel La Pérouse**

- Nombre de personnes : 2 personnes
- Type de formule : Bed & breakfast

- Nombre de nuitées : 1 nuit
- Formule d'hébergement : chambre double Prestige
- Transferts entre la gare et l'hôtel : non inclus
- Dates de voyage possibles –vacances scolaires (y compris l'été) ainsi que les vendredi, samedi et dimanche, les jours fériés et les veilles de jours fériés. ET sous réserve de disponibilité au moment de la demande de réservation.
- Délai de réservation avant départ : 2 mois
- Valeur maximale de la dotation : 300 €
- Date de voyage : d'ici 31/12/2009

**Lots numéro 3** : 25 Guides du Routard Tourisme Durable 2009

**Lots numéro 4** : 25 tee-shirts Odyssée Responsable

## **ARTICLE 5 : CONVENTION DE PREUVES**

---

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

## **ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

---

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées par l'Organisateur, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Le traitement de ces informations permet à l'Organisateur de gérer la participation des Participants au jeu, et notamment de les informer le cas échéant de leur gain.

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu ne seront pas utilisées, par l'Organisateur, à des fins de prospection commerciale.

Tous les Participants disposent d'un droit d'information, d'accès, d'opposition et de rectification sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer, conformément à la Loi Informatique et Libertés, par courrier adressé à l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Voyages-sncf.com  
 Service RSE  
 Données personnelles  
 7, rue Pablo Neruda  
 92300 Levallois-Perret

et/ou

Agence Voyages-sncf.com  
 Service RSE  
 Données personnelles  
 7, rue Pablo Neruda  
 92300 Levallois-Perret

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES**

---

### **7.1 Responsabilité de l'Organisateur**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés par les gagnants.

Les billets de train et la prestation terrestre attribués aux Gagnants sont gérés par les partenaires de l'Organisateur : TGV et des prestataires de séjours. L'Organisateur ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations à la charge de ces partenaires, qui serait imputable soit au fait du gagnant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation.

L'Organisateur ne garantit pas que le site et le jeu sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs.

En tout état de cause, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute inexécution des obligations pesant sur lui par application du présent règlement qui serait imputable soit au fait du Participant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des obligations résultant du présent règlement, soit à un cas de force majeure.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce règlement si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Dans de telles circonstances, l'Organisateur mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants sur le Site.

L'Organisateur mettra tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des Gagnants et l'attribution des lots soit conforme au règlement du Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu.

## **7.2 Responsabilité du Participant**

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité du Participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de son inscription au Jeu, notamment ses coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles lui permettront de participer au Jeu et, le cas échéant, de bénéficier du lot qu'il aurait gagné. A défaut le participant sera disqualifié.

La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de lot à tout Participant ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d'engager des poursuites contre lui devant les juridictions compétentes.

## **ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

L'Organisateur et ses partenaires sont titulaire(s) de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Jeu. Ces droits leur appartiennent, ou ils détiennent les droits d'usage y afférents. L'accès au Site et la participation au Jeu ne confère au Participant aucun droit sur ces droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site ou des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation écrite préalable de l'organisateur et/ou de ses partenaires.

## **ARTICLE 9 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

---

Le présent règlement est déposé chez Maître Philippe Coatmeur, Huissier de Justice. Il est disponible sur le Site.

Le règlement du Jeu est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

Voyages-sncf.com  
Service RSE  
Jeu « Odyssée Responsable »            et/ou  
7, rue Pablo Neruda  
92300 Levallois-Perret

Agence Voyages-sncf.com  
Service RSE  
Jeu « Odyssée Responsable »  
7, rue Pablo Neruda  
92300 Levallois-Perret

Le timbre correspondant à la demande sera remboursé sur simple demande écrite, au tarif lent en vigueur, obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du Jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

---

La loi qui s'applique est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

## ANNEXE 1

### AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL DU PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e)..... né(e) le ..... demeurant à .....,  
représentant légal de ..... (*indiquer les nom et prénom du mineur  
participant au Jeu*), né(e) le ..... (Ci-après « l'Enfant »),

- Certifie que l'Enfant est âgé d'au moins douze (12) ans.
- Reconnais avoir été informé(e) que la société Voyages-sncf.com, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 431 810 621, dont le siège social est sis 7, rue Pablo Neruda, Levallois-Perret (92300), représentée par Madame Rachel Picard, en qualité de directeur général, et la société L'Agence Voyages-sncf.com, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 439 202 078, dont le siège social est sis 7, rue Pablo Neruda, Levallois-Perret (92300), représentée par Madame Rachel Picard, en qualité de président, (ci-après ensemble « l'Organisateur »), organisent sur le mini-site Internet accessible à l'adresse url suivante : [voyageur-responsable.com](http://voyageur-responsable.com) (ci-après le « Site »), du 15 juin au 31 juillet 2009 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Odyssée Responsable » (ci-après le « Jeu »).
- Autorise expressément l'Enfant à participer au Jeu, lequel consiste à choisir des actions de voyage responsable, et à recevoir, le cas échéant, le lot prévu en dotation du Jeu tel que défini dans le règlement y afférent. A cet égard, je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions régissant le Jeu (à savoir le Règlement du Jeu et la présente autorisation) et en accepter expressément les termes, étant entendu que toute participation au Jeu vaut acceptation sans réserve des Conditions.
- Reconnais avoir été informé(e) que les données personnelles collectées par L'Organisateur dans le cadre du Jeu, feront l'objet d'un traitement automatisé. Elles seront exclusivement destinées à L'Organisateur en vue de la prise en compte de la participation de l'Enfant au Jeu.

A cet égard, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, d'opposition et de rectification sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer, conformément à la Loi Informatique et Libertés, par courrier adressé à l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Voyages-sncf.com  
Service RSE  
7, rue Pablo Neruda  
92300 Levallois-Perret.

Sous réserve d'avoir obtenu votre consentement exprès et préalable lors de la collecte des données, L'Organisateur pourra adresser à l'Enfant des prospections directes par courrier électronique.

L'Organisateur s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles concernant l'Enfant, transmises pour les besoins du Jeu.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux (2) exemplaires originaux

Le ..... 2009.

Signature :